



Concept de mobilité- Séance d'information 12 mars 2024

Ouverture de la séance par le Syndic en présence d'environ 170 personnes (y compris les membres du GT mobilité)

Matthieu Pollien du bureau d'ingénieurs Christe & Gyax, présente le travail et les étapes effectués à ce jour.

Diagnostic :

- **Données de base**
 - Démographie, localités, affectations, commerces et points d'attraction, visites de terrain, aménagements existants, projets communaux,...
- **Réseau routier**
 - Hiérarchie et charges de trafic, régimes de circulation, carrefours, vitesses pratiquées, accidentologie,...
- **Transports publics**
 - Desserte, cadences, amplitudes horaires, correspondances, aménagements des arrêts,...
- **Mobilité douce**
 - Liaisons quotidiennes et touristiques (vélos et piétons), sécurité et confort (trottoirs, passages piétons, aménagements et stationnement vélo,...
- **Analyse multimodale**
 - imbrications entre les éléments analysés pour chaque mode,...



Concept de mobilité

■ Principaux enjeux Mobilité (selon diagnostic et démarche participative)

- À la suite du diagnostic et de la démarche participative, voici les principaux enjeux retenus pour le Plan Directeur Mobilité de Mt-Vully:
 - 1) Amélioration de la **sécurité** de l'ensemble des usagères et usagers (inclusivité : enfants, personnes âgées, personnes à mobilité réduite, etc.)
 - 2) Favorisation du **report modal et de l'intermodalité**, par une meilleure prise en compte des usagers non motorisés et les modes de déplacement actifs et durables
 - 3) Amélioration de la **qualité de vie des habitants**, en apaisant leur cadre de vie et facilitant leur accès à des espaces publics de qualité
- De ces enjeux découlent les objectifs qui suivent...

■ Objectifs du Concept de Mobilité - **Piétons**

- Améliorer la qualité et la sécurité des déplacements à pied:
 - Mettre aux normes les trottoirs et créer des trottoirs et traversées piétonnes sécurisées aux endroits propices
 - Aménager des espaces de repos le long des cheminements piétons (bancs, tables de piquenique)

■ Objectifs du Concept de Mobilité - Vélos

- Sécuriser et améliorer l'attractivité des déplacements à vélo:
 - Créer des aménagements cyclables sécurisés sur les axes principaux, en lien avec les objectifs du Plan Sectoriel Vélo cantonal (Route du Lac, Ins-Morat)
 - Aménager et baliser un itinéraire cyclable fonctionnel et direct, hors trafic principal
 - Améliorer, si besoin, les itinéraires cyclables touristiques balisés
 - Aménager des espaces de stationnement vélo aux différents points d'attraction de la commune (gare, infrastructures communales, commerces, espaces de loisirs et touristiques) adaptés aux différentes fonctions et usages de ces lieux
 - Proposer une offre de location de vélos (tourisme) et/ou de vélos en libre-service

■ Objectifs du Concept de Mobilité - Transports Publics

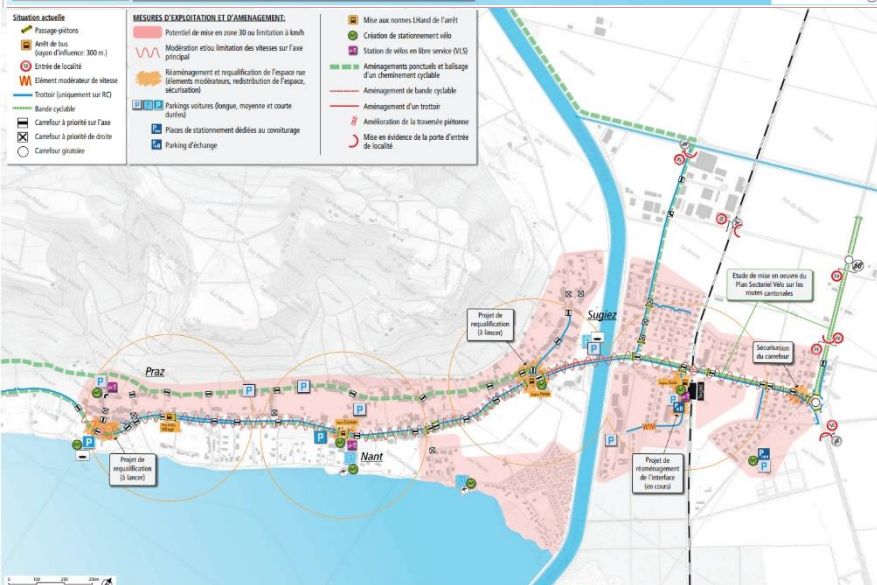
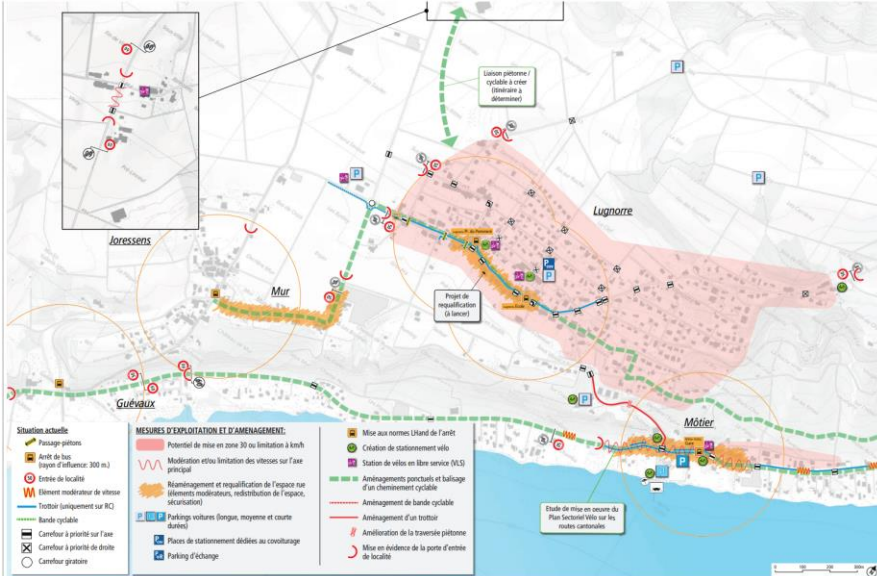
- Améliorer la desserte TP:
 - Améliorer les correspondances train-bus à la gare de Sugiez
 - Développer l'offre TP entre les localités, la gare et d'autres destinations (Ins, Salavaux, liaison lacustre vers Morat)
- Améliorer l'accès et l'attractivité aux offres TP existantes ou à prévoir
 - Réaménager les quais d'arrêt de bus selon les exigences Lhand
- Favoriser l'intermodalité
 - Améliorer l'offre en stationnement TIM et vélos à la gare de Sugiez

■ Objectifs du Concept de Mobilité - Transport Individuel Motorisé

- Modérer les vitesses dans les cœurs des localités:
 - Créer des aménagements modérateurs sur les axes principaux
 - Mettre en œuvre des zones 30 ou de rencontre dans tout ou partie des localités
- Améliorer le fonctionnement général du stationnement et du stationnement touristique dans la commune (gestion, localisation):
 - Voir étude préalablement réalisée
- Favoriser le covoiturage:
 - Mettre en place des espaces dédiés dans les parkings à grande capacité (Lugnorre, Sugiez)
 - Sensibiliser les habitants/pendulaires
- Sécuriser les points noirs et de conflits avec les autres modes:
 - Réaménager les secteurs critiques (carrefours, tronçons dangereux)

Objectifs du Concept de Mobilité - Incitations

- Favoriser le report modal par une politique proactive en ce sens:
 - Subventions diverses
 - Sensibilisation



Priorisation des mesures

- 1) **Mise en oeuvre des limitations de vitesse à 30km/h et des zones 30 dans les secteurs appropriés**
 - Affinage du concept d'exploitation et de modération (périmètre, besoin d'aménagement, signalisation et marquage, etc.)
 - Procédure de demande de limitation à 30 / zone 30 auprès des services cantonaux
- 2) **Mise en oeuvre des itinéraires et liaisons vélos/piétons par les coteaux**
 - Lancement d'une étude de tracé, d'aménagement et de signalisation des itinéraires
- 3) **Optimisation et développement de l'offre en transports publics**
 - Coordination et discussions avec les services cantonaux et les transporteurs
 - **En sus de ces objets prioritaires, les mesures suivantes ont été retenues comme étant à mettre en oeuvre lorsqu'une opportunité se présente:**
 - Mise en conformité LHand des arrêts de bus
 - Mise aux normes des cheminements piétons (trottoirs et traversées piétonnes)
 - Résolution des secteurs problématiques mis en évidence dans le diagnostic.

Swen Rügsegger précise certains éléments importants concernant la priorisation des mesures :

Transports publics : pour limiter l'utilisation de la voiture, il faut une offre de TP acceptable. L'augmentation de l'offre ne dépend pas de la Commune mais des TPF qui décident en fonction de la fréquentation → Plus les TP sont utilisées, plus l'offre est étoffée.

Itinéraires vélos / piétons par les coteaux : une solution pour la liaison entre Môtier et Lugnorre doit être trouvée. La volonté n'est pas d'ouvrir la circulation dans tout le vignoble, mais de trouver une alternative à la Crausa qui soit satisfaisante pour les divers utilisateurs.

Mise en oeuvre de limitation de vitesse : il faut déterminer si cette mise en oeuvre est souhaitée. Si oui, de quelle manière, à quels endroits etc...

Ligne de bus 530 – TPF

Ligne de bus : la ligne de bus n'ira plus jusqu'à Chiètres mais jusqu'à Anet afin de faciliter les correspondances pour Berne.

Train direction Neuchâtel : cadence toutes les 30 minutes et non plus toutes les heures.

Horaires de train : avancés de 15 minutes, les horaires définitifs ne sont pas encore confirmés.

Questions / remarques :

- Rügsegger Swen : il souhaite tout d'abord clarifier la raison de cette démarche. Tout a débuté avec l'réaménagement du parking Plan Châtel. En effet, lorsque ce projet a été mise à l'enquête, les services cantonaux ont exigé un concept de mobilité de la part de la Commune. Les études sur le stationnement et la mobilité étaient incontournables, car les concepts sont demandés presque à chaque projet que la Commune planifie.
- Macculi Sébastien : il souhaiterait connaître l'horizon temps pour la mise en place de ces différentes mesures mais également la méthode de financement prévue de ces dernières.
- Rügsegger Swen : le Conseil communal ne pourra rien mettre en place sans crédit d'investissement approuvé par l'Assemblée communale. Ces types de projets prennent un certain temps notamment en raison du processus démocratique qui doit être respecté. Il est toutefois avéré que certaines mesures prendront plus de temps que d'autres mais il est difficile, à l'heure actuelle, de donner un horizon de temps.
- Roduit Nicolas : il souhaiterait savoir s'il est prévu de sécuriser / améliorer le tronçon Môtier – Guévaux notamment en diminuant la vitesse de circulation à 50 ou 60 km/h.
- Rügsegger Swen : la problématique est que la route « principale » allant de Sugiez à Guévaux est cantonale. Par conséquent, ce n'est pas la Commune qui a le pouvoir décisionnel sur les mesures à mettre en place. Des propositions peuvent être émises aux services cantonaux. C'est une des raisons pour laquelle nous effectuons des campagnes de comptages. Les résultats des campagnes permettront, si besoin, de

proposer des mesures d'amélioration. Toutefois, c'est le canton qui aura le dernier mot. En finalité, à l'heure actuelle, il n'est pas prévu de diminuer la vitesse sur ce secteur. Cette alternative n'est pas exclue.

- Wetzel Pierre : il souhaiterait savoir s'il est prévu un réaménagement des sentiers au bord du lac notamment afin de les rendre plus larges et praticables pour les utilisateurs et touristes.
- Petter Guy : conformément au permis octroyé, le chemin pédestre est un sentier de cheminement piétons. Ce dernier doit être construit en chaille jaune sur une largeur de 90 cm. Par conséquent, il ne sera pas goudronné ou élargi.
- Constantin Léo : il souhaiterait connaître la différence entre la limitation à 30 km/h et la zone 30 km/h.
- Pollien Matthieu : La limitation à 30 km/h nécessite la mise en place de signalisation (identique par exemple à celle du 50 km/h), elle n'engage pas de changement de priorités et les passages piétons restent marqués. Les zones 30 km/h quant à elles impliquent bien entendu la mise en place de signalisation mais également un changement de priorités. En effet, dans ces zones, la priorité de droite est appliquée et les passages piétons disparaissent sans pour autant que les piétons aient la priorité comme cela s'avère être le cas dans les zones 20 km/h. Des exceptions sont cependant effectuées pour les secteurs d'écoles dans lesquels les passages piétons peuvent être maintenus.
- Rüede Joachim : il souhaiterait connaître l'état de situation du projet de réaménagement du parking Plan Châtel.
- Petter Guy : la demande de permis de construire a été déposée auprès des services cantonaux en 2021. A l'heure actuelle, malgré nos diverses missives, nous n'avons toujours pas obtenu de retour. Cette lenteur administrative est relativement agaçante. C'est pourquoi, une prise de contact téléphonique a été effectuée en début d'année afin de connaître le statut exact de notre dossier. Cette démarche a permis d'obtenir un courriel stipulant que notre dossier est toujours à l'étude mais qu'un retour devrait nous parvenir prochainement.
- Perina Franco : il souhaiterait obtenir des précisions concernant le concept de co-voiturage.
- Pollien Matthieu : cette mesure peut être mise en place par le biais de diverses applications. Le principe est le partage d'un véhicule depuis un parking public ou un parking permettant le stationnement de véhicules de co-voiturage. Ceci surtout afin d'éviter de circuler avec plusieurs véhicules qui auraient la même destination.
- Rüegsegger Swen : le parking de la Jordila permet déjà ce genre de démarche.
- Chautems Marc : il souhaiterait connaître l'état du projet des vélos partagés. En effet, ce mode de transport complémentaire était en place sur le territoire il y a deux ans et était fortement apprécié. Toutefois, désormais, uniquement 2-3 vélos sont aperçus sur la commune.
- Rüegsegger Swen : le Conseil communal a pris la décision de poursuivre cette aventure. Une relance a été effectuée afin de déterminer la suite de l'expérience. Nous espérons que les vélos seront remis en place d'ici au printemps. Une modification du concept est cependant à signaler. En effet, désormais (sur la volonté du prestataire et du Conseil communal), les vélos devront être déposés à des stations spécifiques et ne pourront plus simplement être déposés à n'importe quel endroit. Le Conseil communal a décidé de la mise en place de 18 vélos.
- Berset Julien : il aimerait savoir comment il est prévu de gérer la mise en place de modérations / limitations de vitesse sur la route cantonale sachant que ce n'est pas la Commune qui est décisionnaire.
- Rüegsegger Swen : les mesures présentées sur les slides sont des propositions du bureau Christe et Gyax mais il ne s'agit pas d'éléments priorités par le Conseil communal car nous sommes conscients qu'une telle mise en place peut s'avérer complexe. Cependant, des discussions sont en cours avec les services cantonaux.
- Meyer René : il relève qu'à la Neuveville un passage étroit est limité à 20 km/h. Par conséquent, il suppose que de telles mesures seraient envisageables sur le territoire communal. En outre, il aimerait également connaître l'état de situation de l'éboulement dans la Crausa et du trottoir Môtier-Lugnorre.
- Rüegsegger Swen : le canton de Berne est très créatif et permissif ce qui ne s'avère pas encore être le cas du canton de Fribourg.

L'éboulement ayant eu lieu à la Crausa provient d'une parcelle privée. Par conséquent, les propriétaires du bienfonds ont dû clarifier la situation avec leur assurance afin de déterminer la suite du processus. Pour l'instant, la date de réouverture complète de la route n'est pas connue car des géologues doivent proposer des mesures d'assainissement qui devront par la suite être réalisés. Le trottoir Môtier-Lugnorre est une thématique de longue haleine débutée par l'ancienne Commune du Haut-Vully. Le Conseil communal a pris la décision de déposer l'enquête préalable auprès des services cantonaux dans le courant du mois d'avril. Leur retour sera ensuite attendu afin de pouvoir mettre le dossier en enquête officielle (durée environ 6 mois). M. Rüegsegger est cependant confiant que cette dernière démarche puisse être effectuée d'ici la fin d'année et que la construction puisse être débutée en 2025.

- Biolley Stéphane : Il souhaiterait savoir si à la nouvelle gare des places de stationnement pour vélos sont prévues.
- Rüegsegger Swen : la Commune a agi et continuera à agir pour le développement de ce secteur. Initialement, le projet prévoyait 40 places de stationnement pour vélos. Toutefois, après négociation, il a été convenu (pour l'instant) qu'un total de 80 places sera créé. Le groupe de travail a cependant informé les TPF que ce nombre n'était certainement pas suffisant. La Commune se garde des possibilités de construire des abris supplémentaires dans les alentours de la gare. M. Rüegsegger précise que le dialogue avec les TPF se passe très bien.
- Dulon Laetitia : elle souhaiterait savoir si un concept a été réfléchi vers l'école / Oxygène afin de sécuriser le secteur. En effet, beaucoup de jeunes y circulent.
- Rüegsegger Swen : pour l'instant, il n'est pas prévu de mettre en place des mesures sur la route cantonale dans ce secteur.
- Petter Guy : il souligne qu'il existe une volonté de faire passer les vélos sur la route de derrière. Cet itinéraire a été introduit dans le Plan directeur régional. Des signalisations devront bien entendu être mises en place mais cela permettra de sécuriser le tronçon.
- Lopes Sarah : elle aimerait savoir s'il est prévu d'installer davantage de bornes pour recharge de véhicules électriques sur le territoire.
- Rüegsegger Swen : il confirme que pour l'heure il n'est pas prévu d'installer plus de bornes.
- Andrey Estelle : elle relève que les véhicules circulent très rapidement sur la Route de Chaumont direction stand de tir alors que la circulation y est interdite. Les utilisateurs ne s'y sentent pas en sécurité. Par conséquent, elle souhaiterait savoir s'il est prévu de faire quelque chose pour améliorer la situation.
- Rüegsegger Swen : actuellement la seule mesure qu'il est possible d'entreprendre est de sensibiliser la Police cantonale sur la problématique. Bien entendu, les utilisateurs peuvent également rendre attentifs les automobilistes qu'ils n'ont pas le droit de circuler sur cet axe bien que parfois, cette démarche peut s'avérer périlleuse car la partie adverse est moins collaborative.
- Petter Guy : il souhaite relever qu'il est clair que les mesures mises en place ne permettront pas de canaliser ou modifier l'éducation de tous les utilisateurs. Cependant, le Conseil communal tâchera de faire son maximum pour améliorer les situations.
- Guillod Eric : il soulève, suite aux diverses informations, que TPF Immo a prévu la construction d'un bâtiment sur l'ancien quai de chargement des marchandises à Sugiez. Il est conscient que ce projet est du ressort des TPF. Toutefois, il aimerait savoir s'il n'y aurait pas la possibilité de maintenir ce terrain en faveur de la Commune afin qu'elle puisse y construire des infrastructures pour la mobilité. En outre, il aimerait également savoir s'il ne serait pas possible d'acquérir cette parcelle.
- Rüegsegger Swen : comme mentionné le dialogue avec les TPF se passe bien et les TPF ont déjà informé que la volonté communale est de maintenir ce terrain en faveur d'aménagements futurs. Cependant, ce terrain est propriété des TPF et par conséquent il est de leur ressort de décider de son affectation. Bien entendu, le dialogue sera poursuivi afin de trouver une solution viable pour la Commune. La requête d'acquisition a été effectuée et la Commune a malheureusement essuyé un refus.

- Wetzel Pierre : il aimerait savoir s'il est prévu de sécuriser l'accès aux écoles pour les écoliers dans le concept mobilité. Il pense notamment aux trottoirs qui se situent aux abords des parkings (pharmacie / Volg ...). En effet, les enfants sont petits et parfois passent inaperçus derrière les véhicules ce qui rend les situations très dangereuses. Par conséquent, il aimerait savoir s'il est prévu de réaffecter ces parkings pour solutionner la problématique.
- Rüegsegger Swen : ces points ont été relevés par le bureau Christe et Gygax lors de leur diagnostic. Ces différentes situations devront être analysées afin de trouver des points d'amélioration. Néanmoins, il est clair que les parkings des commerces ne pourront pas être fermés purement et simplement.
- Perrottet Daniel : il souhaiterait savoir s'il a été envisagé d'améliorer la circulation sur la traversée de la Broye (*vélos/piétons*) par exemple par la mise en place d'une passerelle supplémentaire. Cette dernière devra bien entendu être suffisamment haute afin de garantir la circulation des bateaux.
- Rüegsegger Swen : techniquement cette solution serait faisable (exemple Pont Rotary). Toutefois, cette alternative devra être étudiée à l'aide d'analyses des flux.
- Chautems Marc : il estime qu'il serait vraiment avantageux de mettre en place une liaison directe entre Lugnorre – Anet ou d'adapter la ligne vaudoise déjà en place. En effet, cette ligne permettrait d'augmenter l'attractivité du Vully.
- Rüegsegger Swen : cette alternative a déjà été abordée avec les TPF. Toutefois, la Commune n'a pas le pouvoir de mettre de telle mesure en place. Cependant, dès 2025, notre situation se verra déjà améliorée grâce à la mise en place de la liaison Sugiez-Anet au lieu de Chiètres.
- Petter Guy : il relève qu'il existe un problème de concession avec la ligne vaudoise étant donné que cette dernière est gérée par l'entreprise Car postal.
- Meyer René : il estime qu'il serait judicieux, en raison de la mise en place du nouveau concept de stationnement, d'autoriser le stationnement gratuit durant 1 heure sur le territoire. En effet, cette mesure permettrait que les touristes stationnent sur les parkings en lieu et place de stationner là où ils trouvent de la place.
- Rüegsegger Swen : le règlement de stationnement est entré en force au 1^{er} mars et permet le stationnement gratuit durant 30 minutes. Comme déjà mentionné, ce concept n'est pas figé et le Conseil communal fera des analyses en fin d'année afin de déterminer si des adaptations sont nécessaires.
- Petter Guy : il souhaite souligner que les changements qui seront mis en place sont du ressort du législatif et que les citoyens seront concertés. Il constate également que d'ici la fin de la législature, notre Commune aura certainement atteint 5'000 habitants ce qui aura un impact sur la vie de tous les jours et engendrera des défis afin d'améliorer les infrastructures en place. La mise en place des concepts de stationnement et mobilité a pour objectif d'améliorer le quotidien des citoyens.

Le Syndic clôt la séance d'information à 21h05 en remerciant les citoyens de leur présence et de leur intérêt à la vie locale. Il les invite à partager le verre de l'amitié.

Nathalie Bianchet, secrétaire